

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 octobre 2021

Délibération CA_20211015_05B

Budget 2021: décision modificative n°1

VOTE : adopté à l'unanimité

6 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2021 ;

Vu le projet de décision modificative n°1 ;

DECIDE :

Article 1^{er}. D'inscrire 150 000 € au chapitre 012, compte 64141 « vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires ».

Article 2. D'inscrire 7 255 € au chapitre 67, compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».

Article 3. D'inscrire 2 344 € au chapitre 68, compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Article 4. De réduire de 100 000 € le chapitre 022 des « dépenses imprévues ».

Article 5. De réduire de 6 000 € le chapitre 65, compte 6541 « créances admises en non valeur ».

Article 6. De réduire de 2 000 € le chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes ».

Article 7. D'inscrire une recette de 2 500,02 € au chapitre 042 « opération de transfert », compte 777 « quote-part de subvention transférable » et le même montant en dépense au chapitre 040 « opération de transfert », compte 13931 « fonds d'aide à l'investissement ».

Article 8. De réduire de 2 500,02 € le chapitre 27, compte 274 « prêts ».

Article 9. D'inscrire une recette de 6 534 € au chapitre 041, compte 21561 « matériel roulant incendie » et une dépense identique au chapitre 041, compte 20441 « subvention d'équipement ».

Article 10. De diminuer de 901,02 € le chapitre 70, compte 7061 « interventions soumises à facturation ».

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le 15/10/2021

SLO

ID : 036-283600120-20211015-CA_20211015_05B-DE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Article 11. D'inscrire 50 000 € au chapitre 77, compte 7788 « autres produits exceptionnels ».

Article 12. La décision modificative budgétaire n°1 est votée.

FLEURET Marc